

Enquête sur les conditions de travail des AED : AVIS et préconisations

CHSCTD.91 – 14 avril 2022

• DOTATIONS

Le CHSCTD 91 constate une insuffisance des moyens humains alloués aux établissements, qui dégrade profondément les conditions de travail des personnels de vie scolaire, en engendrant des dysfonctionnements au sein des établissements visités et une grande fatigue physique et mentale chez les personnels de vie scolaire.

En plus de cette base de calcul d'un AED pour 89 élèves, **le CHSCTD 91 demande un changement profond du barème académique qui devra intégrer davantage de critères**, et notamment :

- la prise en compte du DUERP,
- les signalements dans les registres DGI et SST,
- les spécificités bâti mentaires de l'établissement,
- la prise en compte d'un contexte spécifique (violences, addictions, trafics, intrusions, faits d'établissements, implantation géographique de l'établissement ...etc),
- l'amplitude horaire d'ouverture de l'établissement,
- la présence d'une SEGPA et de dispositifs ULIS / UPE2A, classes relais ou tout autre dispositif spécifique,
- des besoins spécifiques exprimés par les équipes, seules à même d'évaluer les nécessités réelles du terrain
- prendre comme référence de dotation en ETP les temps les plus tendus de la journée (cantine, récréations, entrées, sorties...)

Ce barème entièrement révisé pourra mettre en lumière la nécessité absolue d'augmenter l'enveloppe départementale des dotations en assistance éducative arrêtée par la rectrice. **Dans cette perspective, le CHSCTD 91 demande que le nombre d'AED par élèves soit au minimum égal à la moyenne nationale**, soit 1 AED pour 89 élèves, comme l'a indiqué le gouvernement (JO Sénat du 27/06/2019).

Ainsi, **le CHSCTD 91 demande de recruter au minimum 1302 AED** pour encadrer les 115.844 élèves que comptera le département l'année prochaine.

Cette année, la moyenne du département était d'1 AED pour 116 élèves. Au vu de l'impact sur la santé des personnels, **le CHSCTD 91 demande donc à l'employeur de remplir ses obligations en matière de protection de la santé et de prévention, en commençant par la création de tous les postes nécessaires.**

• SANTÉ ET PRÉVENTION

Le CHSCTD 91 constate par ailleurs la grande pénibilité du travail des personnels de vie scolaire, qui justifie également une augmentation des dotations afin de fluidifier l'organisation collective du travail.

Les très nombreux déplacements, souvent dans l'urgence, la gestion des conflits avec les élèves, la gestion des flux d'élèves très concentrés sur les récréations et la pause méridienne, sont autant de sources de stress et de fatigue auxquelles sont exposés, de manière répétée, les personnels de vie scolaire.

Pour réduire l'impact sur la santé d'une telle exposition au stress, le CHSCTD préconise :

- d'accélérer la construction des nouveaux établissements en prenant en compte l'ensemble des préconisations du CHSCTD91, afin notamment de réduire le nombre d'élèves par établissement.
- d'augmenter le nombre de personnels.

- de réserver des moments de pauses, conformément au code de la fonction publique et au code du travail : l'équivalent de 20 minutes toutes les 6h travaillées et de 45 minutes de pause méridienne. Si l'organisation de ces temps de pause peut être concerté avec les équipes en début d'année le CHSCT rappelle qu'il revient à l'employeur de veiller à ce qu'ils soient effectifs. Ainsi, le CHSCTD préconise que les personnels n'aient pas à répondre aux sollicitations de l'employeur sur leur temps de pause et qu'en cas d'urgence, le temps de pause perdu soit récupéré dans un délai bref.
- la mise en place d'une véritable visite médicale à l'embauche et tous les ans comme prévu par le décret 82-453. A ce titre, le CHSCTD 91 demande que la liste des médecins agréés soit immédiatement remise à jour.
- des travaux doivent être engagés en fonction d'une réflexion avec chaque équipe sur les besoins bâti mentaires du bureau vie scolaire : isolation thermique et phonique, visibilité des élèves, espace fermé pour les entretiens individuels, situation dans l'établissement, éviter l'isolement, accès rapide à une salle de pause...

Le CHSCTD 91 exige du matériel adapté et des protections :

- des EPI contre le froid, le bruit et les intempéries
- l'installation de guérites ou de auvents à l'entrée des établissements afin de protéger les agents des intempéries lorsqu'ils contrôlent les entrées et sorties des élèves
- des chaises ergonomiques
- du matériel informatique en nombre suffisant et de qualité
- du matériel de communication professionnel
- une zone de repos pour les pauses

Le CHSCTD 91 recommande également :

- une formation sur la gestion de la voix
- une formation sur les gestions de crise

• RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Le CHSCTD 91 constate enfin l'expression d'un manque de reconnaissance, du travail des AED qui contribue à la difficulté du métier et qui suscite du mal-être au travail. Les entretiens ont mis à jour que l'impossibilité de poursuivre le travail au-delà de 6 ans et le salaire très bas sont notamment sources d'insécurité et peuvent conduire à un conflit de valeur voire à un désengagement de la part des personnels. Le manque d'accompagnement de l'employeur, notamment sur l'accès aux droits et le suivi de la santé, est un facteur de risque qui a également été soulevé.

Le CHSCTD 91 recommande :

- une prise en compte des conditions de travail des AED dans les décisions relatives à l'organisation interne de l'établissement.
- d'allonger le temps d'accueil des AED au moment de leur prise de poste afin de favoriser leur intégration dans l'équipe
- la réalisation d'un livret d'accueil national pour un meilleur accès à l'information sur les droits des personnels
- une revalorisation des salaires immédiate, puis tous les 3 ans, basée sur la grille de catégorie B
- des formations qualifiantes
- la création d'un véritable statut de la fonction publique d'État.

Enquête sur les conditions de travail des AED : préconisations

CHSCTD.91 – 14 avril 2022

Dans le cadre des visites effectuées, le CHSCTD 91 préconise :

Au lycée Einstein de Sainte Geneviève des bois :

- 2 AED supplémentaires
- 0,5 ETP supplémentaire de CPE afin de compléter le 3^{ème} poste
- l'achat de fauteuils ergonomiques pour chaque AED
- l'installation d'un poste informatique supplémentaire dans la vie scolaire du haut
- des guérites ou auvents aux entrées du lycée et au niveau du garage à vélo
- des mesures immédiates pour faire appliquer les règles définies dans le règlement intérieur et la mise en place de sanction immédiates lorsque les élèves ne les respectent pas
- des travaux dans la vie scolaire du bas : une porte vitrée, avec possibilité de l'ouvrir à moitié afin de conserver la chaleur, un radiateur plus puissant.....

Au collège Lurçat de Ris Orangis :

- 2 AED supplémentaires
- 0,5 ETP supplémentaire de CPE afin de compléter le 3^{ème} poste
- des travaux dans la vie scolaire et le hall afin de fluidifier les flux d'élèves et la surveillance : une vie scolaire vitrée et le préau extérieur fermé de manière à créer un hall plus grand ainsi qu'une partie fermée afin d'assurer un espace de confidentialité et/ou de repos.
- une rénovation complète de l'établissement (nombre insuffisant des toilettes des personnels, portes extérieures des toilettes élèves, escaliers en métal, cantine vétuste et bruyante, luminosité, portes coupe-feu, plafond, blocs escaliers au milieu des couloirs, hall en « Y », le « rail » de la cantine...) avec une attention particulière sur l'accessibilité bâimentaire (ascenseur, accès à l'établissement de la SEGPA par le parking du personnels...)
- la nomination à temps plein d'un ouvrier professionnel
- demander au conseil départemental les plans de reconstruction de l'établissement qui avaient été présentés aux personnels il y a quelques années